CERTIFICATS EN LIGNE

GUIDE OPERATIONNEL POUR LES AVOCATS

SOMMAIRE

1.	CERTIFICATS POUR AVOCATS	2
1.1	SELECTIONNEZ LE SUJET TITULAIRE DU CERTIFICAT	2
1.2	SELECTIONNEZ LE CERTIFICAT A DEMANDER	3
1.3	SELECTIONNEZ LA DATE DU MANDAT ET LA FINALITE DE L'UTILISATION JURIDIQUE	4
1.4	OBTENEZ UN CERTIFICAT	5
1.5	VERIFIEZ LE CERTIFICAT DE REGISTRE	5
1.6	VOS DEMANDES	6

1. CERTIFICATS POUR AVOCATS

Si vous êtes un avocat inscrit à l'ordre des avocats et que, pour des raisons professionnelles, vous avez besoin de demander les certificats de registre des citoyens inscrits à l'ANPR, vous pouvez vous connecter au <u>Portail de l'ANPR</u> dans la rubrique « Espace technique », « Certificats pour avocats ».

Vous pouvez accéder au portail via une identité numérique et votre inscription à l'ordre des avocats sera immédiatement vérifiée par le Consiglio Nazionale Forense (Conseil National des Avocats).

Vous serez dirigé vers une page d'accueil dédiée où, en sélectionnant la rubrique « Certificats », vous serez dirigé vers une page présentant le service.

Sur la page de présentation du service, vous pouvez prendre connaissance des contrôles par échantillonnage auxquels vous pourriez être soumis.

N'oubliez pas que vous pouvez demander jusqu'à 30 certificats par jour; une fois cette limite atteinte, vous ne pouvez visualiser que la liste des certificats déjà demandés.

En sélectionnant la touche « Demandez un certificat », un message s'affiche indiquant les termes et conditions du service. Nous vous demandons de confirmer que vous avez lu les informations suivantes :

- Les certificats ont une validité de trois mois à compter de leur date de délivrance, conformément à l'art. 33, alinéa e, du décret présidentiel n° 223 de 1989 ;
- si vous avez besoin d'un certificat historique, vous devrez vous adresser au guichet de votre commune de résidence ou d'enregistrement AIRE (si vous résidez à l'étranger);
- les certificats sont délivrés à l'avocat qui en fait la demande exclusivement à des fins liées à l'exécution de son mandat professionnel.

Veuillez confirmer que vous avez lu les informations pour procéder à votre demande.

1.1 SELECTIONNEZ LE SUJET TITULAIRE DU CERTIFICAT

Vous pouvez rechercher le titulaire du certificat en saisissant son code fiscal;

la recherche du titulaire du certificat peut également être effectuée en saisissant les données personnelles suivantes :

- Nom de famille (donnée obligatoire);
- Prénom (donnée obligatoire);
- Sexe (facultatif);
- Date de naissance (donnée obligatoire);

- Pays de naissance (donnée obligatoire) : dans le cas d'un pays de naissance étranger ne figurant pas sur la liste, sélectionner « NON ATTRIBUABLE » ;
- Pays étranger ne figurant pas sur la liste (donnée obligatoire uniquement si un pays « NON ATTRIBUABLE » a été indiqué dans le champ précédent);
- Province de naissance (donnée obligatoire uniquement si le pays de naissance est « ITALIE »);
- Commune de naissance (donnée obligatoire uniquement si le pays de naissance est « ITALIE »).

Si vous avez effectué la recherche par le biais des données personnelles et que plusieurs personnes sont trouvées, un message vous propose d'utiliser le code fiscal pour rechercher la personne titulaire du certificat.

Si le citoyen ne figure pas dans le Registre National de la Population Résidente, le message « Aucune personne trouvée » s'affichera.

Si le citoyen figure dans le Registre National de la Population Résidente, sélectionnez la touche « Suivant » pour continuer.

Le système vous invite à choisir les informations énumérées ci-dessous qui sont **nécessaires** à la délivrance du certificat :

- Sélectionnez le certificat à demander
- Sélectionnez la seconde langue ;
- Sélectionnez la date du mandat ;
- Confirmez l'usage du certificat.

1.2 SELECTIONNEZ LE CERTIFICAT A DEMANDER

Si le titulaire figure dans l'ANPR, vous pouvez choisir le type de certificat à demander parmi les suivants :

- Certificat de naissance
- Certificat de mariage
- Certificat de nationalité
- Certificat de vie
- Certificat de résidence
- de Résidence Aire
- Certificat d'état civil

- Certificat d'état de famille
- Certificat de cohabitation
- d'État de famille Aire
- Certificat de célibat
- Certificat d'union civile
- Certificat de vie commune

La liste est personnalisée sur la base des données personnelles du titulaire, qui figurent dans la base de données de l'ANPR (Registre National de la Population Résidente) enregistrées par votre commune compétente.

Le certificat sera établi en italien et si vous le souhaitez, vous pouvez choisir une langue supplémentaire (un seul choix possible) parmi les suivantes :

- Allemand : le certificat sera établi en deux langues, en italien et en allemand ;
- Slovène : le certificat sera établi en deux langues, en italien et en slovène.

Sélectionnez la touche « Suivant » pour poursuivre la demande.

1.3 SELECTIONNEZ LA DATE DU MANDAT ET LA FINALITE DE L'UTILISATION JURIDIQUE

Précisez la date du mandat professionnel reçu auquel se rapporte la demande de certificat.

Choisir la finalité de l'utilisation juridique du certificat :

- usage notification;
- usage extrajudiciaire;
- usage en justice.

Confirmer l'usage du certificat en sélectionnant la case correspondante.

Sélectionnez la touche « Obtenez un certificat » pour poursuivre la demande.

1.4 OBTENEZ UN CERTIFICAT

Vous pouvez choisir de télécharger le certificat et/ou de le recevoir par e-mail à l'adresse électronique indiquée lors de l'enregistrement des données dans vos coordonnées ou à votre domicile numérique si vous l'avez communiqué sur le portail INAD.

Le système ANPR produit le certificat en format pdf non modifiable.

Le certificat porte :

- le logo du Ministère de l'intérieur et la mention : *Anagrafe Nazionale della Popolazione Residente* (Registre national de la population résidente) ;
- le QR Code garantissant l'authenticité du certificat ;
- le sceau électronique qualifié du Ministère de l'Intérieur garantissant l'intégrité et la non-répudiation du certificat ;
- la mention : « Le présent certificat est délivré à l'avocat qui en a fait la demande à des fins liées à l'exécution de son mandat professionnel ».

1.5 VERIFIEZ LE CERTIFICAT DE REGISTRE

Pour vérifier la validité du certificat de registre par la lecture du QR-code apposé sur le certificat lui-même, vous devez suivre la procédure suivante :

- pointer la caméra de votre appareil (dans le cas d'une vérification par ordinateur, scanner le QR-code et télécharger l'image);
- entrez le captcha indiqué par l'application web ;
- cliquez sur « envoyez » pour confirmer la demande de vérification : l'application web renvoie le résultat de la vérification du QR-code et permet la visualisation du certificat.

L'application de vérification lit le QR-code dans lequel sont cryptées les informations relatives au certificat :

- protocole du registre ANPR;
- hachage du certificat pour garantir que le contenu n'a pas été manipulé.

1.6 Vos DEMANDES

Veuillez noter que les certificats de registre sont valables **trois mois** à compter de la date de délivrance.

Vous pouvez consulter les certificats de registre demandés qui sont encore valables via la rubrique « Vos demandes ».

Sélectionnez « Détail » pour télécharger à nouveau le certificat et/ou le recevoir par e-mail à l'adresse électronique indiquée lors de l'enregistrement des données dans vos coordonnées ou à votre domicile numérique si vous l'avez communiqué sur le portail INAD.